



VIDE GRENIER

DIMANCHE 12 JUIN 2022

De 8H à 18H

Chemin de Saint Martin

(Proche du parking du foyer Gérard NEYENS)

**Buvette et restauration sur place ou
à emporter**

Accueil des exposants de 6h30 - 7h30



Renseignements et réservations

☎ : 06 75 45 58 63 (de 17h30 à 19h)

Facebook @guernesenfêtes

@ : fetesdeguernes@outlook.fr

Règlement

L'association **Guernes en Fêtes** organise un vide grenier le **dimanche 12 juin 2022 de 8h00 à 18h00** chemin de Saint Martin (terrain du feu d'artifice) Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

Article 1 : Le vide grenier est ouvert aux particuliers pour la vente d'objets d'occasions. Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et de conformité des biens et des personnes. La vente de nourritures (salées ou sucrées) et/ou boissons en consommation sur place est interdite pour les exposants et tout contrevenant s'engage à devoir remballer et débarrasser son stand. Celle-ci étant réservée exclusivement à Guernes en fêtes. (Sauf autorisations spéciales accordées par les organisateurs) Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de l'association qui ne pourra en aucun cas être tenue responsable.

Article 2 : L'installation des exposants se fera le **dimanche 12 juin 2022 entre 6h30 et 7h30** (passé 8h00, l'emplacement ne sera plus réservé) Les emplacements attribués ne pourront en aucun cas être modifiés, échangés ou cédés sans l'accord des organisateurs. En cas d'absence, les droits d'inscription seront conservés par l'association. Dans le cas, d'inscriptions le jour de l'évènement, les places ne seront attribuées que sous réserve d'encaissement en **espèces** des droits d'inscriptions.

Article 3 : Les enfants mineurs devront **obligatoirement être accompagnés d'un adulte** pendant toute la durée de la manifestation. **Les animaux devront obligatoirement être tenus en laisse.** **Les véhicules ne pourront pas être stationnés sur les emplacements**, un parking exposant sera prévu à cet effet. (les véhicules des exposants devront être dégagées de la zone avant 8h00) **Aucunes exceptions ne sera faites pour la sécurité de tous.** **La circulation des véhicules sera interdite pendant toute la durée du vide grenier** soit de 8h00 à 18h00.

Article 4 : La clôture du vide grenier se fera à 18h00.

L'emplacement devra être rendu **nettoyé et débarrassé de tous déchets**, un sac poubelle vous sera remis à l'arrivée et des poubelles seront mises à disposition. Tout contrevenant s'expose à une contravention de 2e classe (articles. R632-1 et 131-13 du code pénal)

Article 5 : Le vide grenier se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries.

Article 6 : L'inscription devra être envoyée à l'adresse suivante :

**Guernes en Fêtes
Place de la mairie
78520 Guernes**

Pour être validée l'inscription devra obligatoirement être accompagnée des documents suivants :

- La copie recto verso de la carte d'identité et l'attestation sur l'honneur remplie (article R 321-9 du code pénal)
- Le règlement par chèque à l'ordre de Guernes en Fêtes ou en espèces

La date limite des inscriptions est fixée au 08 juin 2022 à 18h00

L'association Guernes en Fêtes se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à motiver sa décision.

Article 7 : La signature de ce document vaut pour accord du présent règlement.

Toute personne qui ne respecterait pas ce règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient aux organisateurs et ne pourra en aucun cas être contestée.

Article 8 : Mesures exceptionnelles COVID19 : en fonction de la situation sanitaire au moment du vide grenier. Si mesures mises en place par le gouvernement elles s'appliqueront de ce fait ce jour-là .

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e),

Nom _____

Prénom _____

Né(e) le ____ / ____ / ____ à _____

Adresse _____

Code Postal _____

Ville _____

Tél _____

Email _____ @ _____

Titulaire de la pièce d'identité N° _____

Délivrée le ____ / ____ / ____

Par _____

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Tarifs

Guernois : 6 € le mètre
15 € les 3 mètres

Non Guernois : 8 € le mètre
20€ les 3 mètres

Inscription

Nombre de mètres : _____

Montant : _____ €

(chèque à l'ordre de Guernes en Fêtes ou espèces) et copie recto verso de la pièce d'identité

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

Signature